



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026 – 54

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT SUR UNE REGLEMENTATION DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Je soussigné Pascal DERIOT, Maire de la commune de THISE ;
VU le Code de la Route ;
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et suivants fixant les pouvoirs généraux du Maire en matière de police de circulation et de stationnement ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 huitième partie – signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 15/11/1992 ;
Vu la demande d'arrêté de police de circulation en date du 16 juin 2026 de l'entreprise Sapolin frère pour des travaux d'entretien de végétation sur la commune de Thise ;
CONSIDERANT qu'il convient de préserver la sécurité publique pendant les travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise « Sapolin frère » est autorisée a occupé le domaine public pour des travaux d'élagage d'arbres du lundi 17 août 2026 au vendredi 04 décembre 2026 de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, au niveau des lignes haute tension sur la commune de Thise.

L'empiètement sur la chaussée est autorisé pour l'élagage sans autant constituer une gêne pour les usagers.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et sera mise en place par l'Entreprise Sapolin frère.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de gendarmerie et/ou des agents assermentés de l'administration et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur site.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire de THISE,
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Marchaux / Roulans, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :
Sapolin frère RTE GMR BOURGOGNE route Jeanne Rose 71210 Ecuisses

⇒ **GBM**

⇒ **SDIS 25**

⇒ **GINKO**

⇒ **MBFC**



Fait à Thise, le 31 juillet 2026
Le maire

Pascal DERIOT